



Le 17 novembre 2011

ELECTIONS :

Un Vote - Un Choix

Le 17 novembre, vous allez élire vos représentants au Comité d'établissement de Thales ED Vélizy et par là même renforcer le poids de l'organisation syndicale que vous choisirez.

En effet, les **nouvelles lois mises en place en 2008 sur la représentativité** auront pour conséquence d'attribuer aux différentes organisations représentées dans les instances, un **poids tenant compte des résultats des élections professionnelles CE.**

La conséquence des lois mises en place sera une **expression syndicale plus cohérente** des choix des salariés et la **diminution de l'émiettement d'une représentativité** dans laquelle les salariés pouvaient se perdre.

Cette année, il y aura 5 organisations syndicales en compétition : CFDT, CGT, CGC, CFTC et FO. En 2009, la CFTC avait fait son entrée. Aujourd'hui, FO essaye de s'implanter à Vélizy.

Ces deux syndicats ne sont pas représentatifs dans l'établissement. Leur seule volonté est de diminuer la force des 3 autres, mais ils n'agissent à aucun niveau de responsabilité tant au CE, que syndicalement. Votez pour eux, c'est fragiliser les autres syndicats !

Il ne faut pas écouter l'appel des Sirènes !

La CGC a choisi le parti pris, au travers des candidat(e)s qu'elle présente, de vouloir un fonctionnement du CE comme il l'était avant au Siège. Mais cela ne sera plus possible, les effectifs passant de 130 salariés à 979. La CFDT a voulu l'intégration des services centraux. Nous savions qu'il existait un fonctionnement différent de celui de RFM, **mais nous avons pris ce risque.** Nous avons rencontré les salarié(e)s pour leur expliquer, qu'au bout du compte, ils ne seront pas perdants, mais gagnants, qu'il faut voir l'aide du CE comme un TOUT !

Lorsqu'on est candidat, c'est pour être élu, et être élu c'est accepter d'avoir des responsabilités et du travail de délégué !

- Le rôle de délégué ne se résume pas à se faire des copains ou des copines, à être à la cafétéria et être d'accord avec tout le monde.
- Le rôle de délégué ne consiste pas seulement à avoir des slogans ou à mettre des autocollants partout pour montrer qu'on existe.
- Le rôle de délégué n'est pas de se faire élire pour simplement comptabiliser des voix et prendre un siège qu'on n'occupera pas car les obligations professionnelles seront toujours prioritaires.
- Le rôle de délégué n'est pas de faire simplement du présentéisme, une fin en soi.
- Le rôle de délégué ne doit pas être l'occasion de privilégier ses affaires personnelles sous couvert de la collectivité.
- Le rôle de délégué n'est ni un titre honorifique, ni un statut gravé dans le marbre ;

Pour la CFDT, être délégué c'est :

- Négocier, apporter des solutions acceptables pour l'intérêt du plus grand nombre et faire respecter et vivre les accords signés (pénibilité, intéressement, anticipation...);
- Etre présent aux réunions, prendre des responsabilités dues à la charge du poste, regarder le budget, les dépenses, contrôler les échanges bancaires, recevoir des intervenants extérieurs, faire des propositions, rendre compte du bilan, avoir un devoir d'information et respecter le calendrier vis-à-vis du personnel ;
- Prendre une part active et accepter de consacrer du temps pour gérer les affaires en cours ;
- S'occuper d'une personne dès qu'elle arrive sur le site, pour lui trouver un logement, de voir avec l'entreprise la prise en charge de caution, de faire appliquer « Je Bouge », en clair de prendre de son temps pour aider les autres ;
- Etre intègre et favoriser la transparence, car les tentations sont multiples ;
- Répondre aux questions de droit, prévoyance, retraite, faire les dossiers CNAV ;
- Pouvoir aller en justice pour faire appliquer la Convention Sociale Thales, aider les personnes dans leurs démarches ;
- Accompagner les salarié(e)s lors des entretiens pour les défendre ;
- Avoir des compétences, les faire fructifier et enrichir au sein de la CFDT, pour répondre à vos besoins en tant que salariés, intérimaires ou prestataires.

En clair, être élu(e) au CE ou délégué(e) du personnel est un « métier » !!

Au moment du vote, nous vous demandons de penser que votre voix doit intégrer ces préceptes. Des femmes et des hommes se sont battus pour avoir dans l'entreprise des délégués, pour que les œuvres sociales (vacances, culturelles, sports, sociales) ne soient plus gérées par les employeurs mais par les salariés eux-mêmes. Cet acquis doit perdurer et jusqu'à maintenant nos prédécesseurs ont su bien le faire. Votre voix est donc importante pour que cet esprit de clarté, de justice continue.

Elire une personne responsable ayant les compétences, c'est renforcer le rôle des représentants du personnel, c'est interdire la politique de la chaise vide.

L'accord sur le droit syndical permet aujourd'hui à la personne élue ou désignée de gérer à la fois son parcours professionnel et son parcours syndical. Mais la personne est jugée sur ses qualités au travail.

Le 17 novembre, votez



**La CFDT, des actes, des choix,
des compétences !**